

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS-DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. NAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR,

3 Février 1880.

Chronique générale.

L'ARMEMENT PRUSSIE.

Nous lisons dans le Temps :

« On écrit de Berlin à la Gazette d'Augsbourg que le maréchal de Moltke a répondu à des députés qui se plaignaient de l'augmentation des charges résultant de l'augmentation de l'armée allemande, que si on n'adoptait pas cette augmentation, il ne répondrait plus de la sécurité de l'empire allemand : « Voulez-vous rendre l'Alsace-Lorraine à la France, cela changera la question ; si vous ne le voulez pas, vous n'avez qu'à adopter le projet. »

Nous avons publié hier une lettre du maréchal de Moltke regardant comme nécessaire l'augmentation de l'armée allemande. Les paroles que lui prête la Gazette d'Augsbourg accentuent encore, en le précisant, le sens des déclarations du maréchal. Il ne s'agit plus ici d'une indication vague sur les craintes de guerre en Europe. M. de Moltke serre de près la question et dit nettement que si on « ne veut pas rendre l'Alsace-Lorraine à la France, il faut adopter le projet ».

C'est donc bien contre nous et en prévision de complications possibles que M. de Bismark songe à augmenter l'effectif militaire de l'Allemagne qui est déjà formidable. Nous ne nous en doutions que trop ; et après les paroles prononcées par le major-général de l'armée allemande, il n'y a plus d'illusions à garder.

C'est à M. de Freycinet, qui dirige nos affaires étrangères, à veiller de près sur sa politique, pour ne pas inspirer de méfiances à l'ennemi qui nous guette et monte la garde à notre frontière.

Le Times se charge de nous fixer à cet égard. Cette feuille anglaise publie un télégramme de Berlin annonçant que M. de Freycinet aurait déclaré au prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne à Paris, que le gouvernement n'avait éprouvé aucun sentiment d'inquiétude à la nouvelle que le gouvernement allemand avait le projet d'augmenter l'effectif de son armée.

Que M. de Freycinet n'éprouve aucune inquiétude des projets militaires de M. de Bismark et qu'il le dise au prince de Hohenlohe, cela prouve sa naïveté. L'ambassadeur d'Allemagne a dû en sourire.

Mais il ne s'agit point ici de savoir si notre gouvernement est ou n'est pas inquiet. M. de Bismark s'en occupe fort peu, et M. de Freycinet aurait tenu un autre langage qu'il ne renoncerait pas pour cela à son projet de loi.

Toute la question, nous l'avons dit et nous le répétons, c'est de savoir ce que veut faire le gouvernement allemand, pourquoi il augmente son armée au lendemain de son alliance avec l'Autriche-Hongrie, et quel plan politique enfin il poursuit en Europe ?

Si notre ministre des affaires étrangères s'endort dans une quiétude absolue, nous attendons anxieusement le retour du Parlement d'Allemagne et les explications que donnera sans doute le grand-chancelier pour motiver ce formidable accroissement des forces militaires.

UNE RÉVÉLATION.

Nous lisons dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Un journal allemand a publié, il y a quelques semaines, un article aussi invraisemblable qu'odieux sur la politique extérieure des ministres du 16 Mai.

En réponse à cet article, dans lequel il était dit que les ministres du 16 Mai avaient demandé l'appui de la Prusse dans leur lutte contre le radicalisme, la Civilisation a montré à mots couverts qu'un peu avant les élections du 14 octobre 1877, les chefs du parti républicain avaient mandé à Paris M. T.,

ex-député sous l'Empire et aujourd'hui sujet prussien. Ce M. T. aurait reçu la mission de se rendre à Berlin et de donner à M. de Bismark l'assurance que s'ils arrivaient au pouvoir et que s'ils parvenaient à renverser le maréchal de Mac-Mahon, il ne serait rien innové aux relations internationales et qu'ils prenaient l'engagement de ne créer aucun embarras à la politique.

Eclairé sur la situation véritable de la France par cette démarche, le chancelier répondait à M. T. que les républicains avaient toutes les sympathies, puisqu'ils combattaient contre le cléricalisme, et que d'ailleurs, pour les raisons déduites dans sa correspondance avec M. d'Arnim, il préférerait un gouvernement véritablement républicain en France à un gouvernement monarchique ou autoritaire.

Cette réponse était pleine d'une ironie méprisante, mais M. T. et ceux qui l'avaient envoyé s'en contentèrent.

Rassurés du côté de la Prusse, ils menèrent résolument la campagne, et on sait ce qu'il en résulta :

Aujourd'hui, on sait que le M. T. en question était M. Tachard, ancien député, ancien ministre à Bruxelles au 4 Septembre. Nous apprenons en outre que la preuve écrite de la démarche qu'il fit auprès de M. de Bismark est entre les mains du duc Decazes, qui la fera publier s'il le juge opportun.

On écrit de Londres :

« Il est question de la réunion d'un nouveau Congrès.

Lord Beaconsfield garderait cette nouvelle pour en faire la surprise aux Chambres le 5 du mois prochain.

Le Congrès réglerait les questions des Monténégrins et de la Grèce et l'intervention européenne prendrait en Europe le caractère d'une ligue contre le radicalisme sous toutes ses formes et tous ses noms.

L'Espagne et les deux petits royaumes du Nord seraient admis aux délibérations relatives à cette ligue.

« L'Angleterre accepterait, mais sous réserve, de prendre part aux discussions portant sur l'asile donné aux réfugiés politiques.

« Elle refuserait de laisser traiter la question de l'Asie centrale, et repousserait tout offre d'un arbitrage. »

L'Ordre publie un manifesté-programme dont l'idée principale est que la dissolution de la Chambre impose la révision de la Constitution ; en conséquence, les impérialistes demanderont au Congrès que cette révision soit faite sur la base de l'Appel au peuple.

Plusieurs députés, appartenant à l'extrême gauche et à l'Union républicaine, dit le Mot d'Ordre, préparent une interpellation dont l'issue serait un ordre du jour invitant le gouvernement à appliquer les lois interdisant aux Jésuites de séjourner en France.

Il se passe, au ministère de la marine, des faits tellement graves qu'il est nécessaire de provoquer des explications.

Des préparatifs considérables seraient faits, dit-on, pour une expédition au Tonkin.

Des armements seraient commencés, des ordres donnés. Et peut-être déjà le télégraphe aurait transmis à nos agents des instructions telles que la France pourrait se trouver, sans le savoir, irrévocablement engagée.

Trois décrets, insérés au Journal officiel, pourvoient par les nominations suivantes aux sièges épiscopaux vacants en ce moment :

M<sup>r</sup> Marchal, évêque de Belley, est nommé à l'archevêché de Bourges, vacant par le décès de M<sup>r</sup> de La Tour-d'Auvergne-Lauraguais.

M<sup>r</sup> Soubiranne, évêque de Sebaste en

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES RESSOURCES

MA TANTE JEANNE

HISTOIRE CAMPAGNARDE.

(Suite.)

Dieu, dit une pieuse maxime, donne toujours la robe selon le froid. Oui, pour la plante ainsi que pour les animaux ; mais, pour nous, que de fois la robe est légère pendant que la tourmente est grande et la bise glacée !

Ah ! que de lourds fardeaux pour de faibles épaules !

Mais aussi, nous sommes bien forcés de le reconnaître, l'homme est généralement mauvais, sa confiance en Dieu est restreinte, il est comme un perpétuel insurgé en face des décrets de la Providence.

Il est méchant, il est puni.

Quelque malheureux qu'il soit, il n'a jamais que ce qu'il mérite, parce que la peine est mesurée à nos méfaits.

Néanmoins, cela fait parfois pitié de le voir traîner, sur les âpres chemins de la vie, son être affligé de mille maux. C'est de cette pitié que naquit

la charité, cette douce vertu que Dieu bénit entre toutes, parce qu'elle sait parfois, à l'aide de la prière, faire fléchir les sévères dont, armé de sa justice, il accable sa créature.

Ce fut au bord de cette fontaine improvisée, mais claire comme une idéale rivière, mais courante et fraîche à donner envie de boire, rien qu'en la regardant cheminer sur les herbes et sur les cailloux, que tante Jeanne entreprit de faire en grand l'élevage des canards.

Cet élevage est une chose toute spéciale qui donne relativement peu de peine, parce qu'elle demande peu de soins.

À la condition qu'on leur jette beaucoup à manger, qu'il y ait à leur portée de l'eau pour qu'ils y puissent barboter à leur aise, les canards poussent vite et bien en un laps de temps exclusivement restreint.

Notre tante achetait les œufs de cannes dix centimes la pièce dans les moulins avoisinants et dans les petites fermes où il y en avait trop pour que la fermière les pût élever elle-même.

Son emplette faite, elle forçait les quelques dinde assez rares qu'elle avait pu acheter à réchauffer des œufs qui ne leur tenaient nullement au cœur pas plus qu'aux entrailles.

Ceci était encore le résultat des études et de la finesse de tante Jeanne, qui sentait qu'il lui fallait faire argent de tout et tirer profit de chaque chose.

Tante Jeanne avait des procédés à elle toute seule.

Une dinde couvait facilement vingt œufs, et pour que ces dames restassent tranquilles sur les paniers où elle les installait, elle usait du système qu'elle avait employé pour ses poules quand il s'était agi de suppléer, par un double travail, à sa pénurie de couveuses ; car tante Jeanne avait de grandes ambitions à l'endroit de sa basse-cour, et, vu ses ressources restreintes, elle aurait été parfois fort empêchée de leur donner satisfaction si elle n'y avait remédié par son ingéniosité et ses excès de précaution.

Mais elle faisait si bien, son adresse et ses soins aidant, qu'il naissait des petits canards par troupeaux.

Au bout de quelques mois de ce manège, les cannetons couvraient de leur activité remuante, de leur bruit perpétuel, le canal que nous avions fait et qui avait aussi pris fort bonne tournure entre ses rives vertes, tout comme un vrai ruisseau de droit naturel.

Les canards sont bien, de tous les animaux de basse-cour, ceux qui se passent le plus facilement des soins maternels et qui s'élèvent vraiment presque à la grâce de Dieu. Ce sont, au sortir de l'œuf, de jolies petites bêtes alertes, vivantes et prévoyantes, en ce qui les concerne, dès qu'elles ont rompu leur coquille ; aussi tante Jeanne profita-t-elle de

cette nature indépendante, de cette intelligence innée, pour en faire venir un nombre presque fabuleux qui dépassait, et de beaucoup, celui des poulets obtenus à force de soins et d'attention de chaque jour, même de chaque instant, car le poulet est loin de s'élever tout seul comme son camarade le canard.

La basse-cour avait fini par ressembler à ces vastes maisons anglaises dans lesquelles les enfants prennent une si grande place, une si charmante, mais si vaste autorité, qu'ils font la majorité au parlement intérieur ; tante Jeanne et ses servantes étaient absorbées par elle.

Quand vint l'automne, on mit les canards à l'engrais.

Le système appliqué par tante Jeanne réussit à merveille.

Plus je vais et plus je me demande où et comment cette fille aristocratique et distinguée avait bien pu apprendre toutes ces choses, et se renseigner sur cette science toute particulière et si peu en rapport avec ses habitudes, avec son éducation surtout.

Dès que ces bons résultats furent obtenus, du moins sur une partie de la volaille de la basse-cour, à chacun des marchés du gros bourg le plus prochain, tante Jeanne elle-même, accompagnée seulement de l'une de ses servantes, portait le beurre, les fromages, les plus beaux produits du jardin et celles de ses bêtes qui étaient grasses et

*partibus infidelium*, ancien vicaire général d'Alger, est nommé à l'évêché de Belley, en remplacement de M<sup>r</sup> Marchal, appelé à l'archevêché de Bourges.

M. l'abbé Marpot, curé d'Arbois (Jura), est nommé à l'évêché de Saint-Claude, en remplacement de M<sup>r</sup> Nogret, dont la démission est acceptée.

M<sup>r</sup> Vigne, évêque d'Oran, est nommé à l'évêché de Digne, en remplacement de M<sup>r</sup> Mierieu, dont la démission est acceptée.

\*\*\*

Une nouvelle qui ne manquera pas de produire une certaine impression dans le Parlement et la presse est arrivée dimanche à Paris. M. Granier de Cassagnac père, député du Gers pour la circonscription de Mirande, est mort samedi dans son château du Couloumé, emporté en très-peu d'heures par une fièvre pernicieuse.

M. Granier de Cassagnac était né en 1808, et venait d'entrer dans sa 72<sup>e</sup> année.

\*\*\*

Par ce temps de révocations et de destitutions, M. Grévy ferait bien d'épurer sa liste d'invitation. Il s'éviterait le désagrément de recevoir des lettres comme celle que vient de lui adresser M. Robinet de Cléry :

« Monsieur le Président,

Je reçois, avec le timbre de la poste du 30 janvier, une invitation rigoureusement personnelle, adressée au nom de M<sup>r</sup> Jules Grévy et au vôtre à M. Robinet de Cléry, avocat général à la cour de cassation.

Vous paraissez ignorer que vous m'avez destitué le 4 janvier dernier. Je ne puis regarder comme m'étant personnelle une invitation portant une qualification qui ne m'appartient plus. Il aurait été plus convenable de m'en épargner le renvoi.

ROBINET DE CLÉRY,  
Avocat à la Cour d'appel.

\*\*\*

M. Hyacinthe Loyson trouve son local de la rue Rochecouart insalubre, incommode et insuffisant. Il a jeté les yeux sur l'église de l'Assomption, située rue Saint-Honoré, 263, et il a écrit au président du conseil municipal pour en demander la jouissance.

Cette église, dit-il dans sa lettre, n'est point une paroisse, mais, comme l'indique l'ordo officiel du diocèse de Paris, elle est occupée par une congrégation étrangère de prêtres polonais, connus sous le nom de prêtres de la Résurrection.

L'apostat se faisant le dénonciateur de prêtres catholiques, réclamant la proscription de malheureux pros crits, appelant les rigueurs d'une nouvelle persécution sur des persécutés, et mendiant un temple auprès des ennemis du catholicisme, quel excès d'ignominie !

## Etranger.

RUSSIE. — Le *Messageur du Gouvernement* publie la nouvelle suivante :

dedues à point, pour que la vente en fût réellement avantageuse.

A chaque marché elle faisait emplette de vieux tonneaux, de barriques avariées ; puis elle emmagasinait ses excentriques achats dans les étables qu'elle avait accaparées, malgré leur état de vétusté qui était tel que l'idée seule d'y faire quoi que soit aurait fait reculer tout le monde.

Mais tante Jeanne ne s'effrayait d'aucune chose, elle ne reculait non plus devant rien, si ce n'est devant l'inaction.

Elle me permit, à cette époque, de lui venir en aide dans l'arrangement de cet étrange mobilier, et je m'y employai d'un tel cœur qu'elle était enchantée de mon concours.

Quand elle me vit en si beau chemin de complaisance, elle sourit de ce sourire charmant, doux, humble et protecteur à la fois qui lui était particulier ; puis elle daigna me mettre au courant de l'exploitation qu'elle rêvait, du moins partiellement, tout en réclamant plus que jamais mon assistance pour ce qui touchait à la partie matérielle, dont l'exécution exigeait une certaine force que tante Jeanne ne pouvait avoir dans ses mains minces et délicates.

(A suivre.)

MIE D'AGHONNE.

« Dans la nuit du 29 au 30 janvier, la police, qui voulait entrer dans la maison située rue des Sapeurs, n° 10, constata que les deux entrées de la maison n° 9 étaient fermées.

Lorsque la police eut ouvert la porte principale, on entendit un coup de feu, qui fut bientôt suivi de plusieurs autres. Les sergents de ville et les gendarmes entrèrent malgré cela dans la maison et y trouvèrent trois hommes et deux femmes, qui continuèrent de tirer sur eux. Un officier de police fut contusionné et un des habitants de la maison se tua d'un coup de revolver.

Les autres criminels ayant été arrêtés, on fit une perquisition et on trouva une presse d'imprimerie, une énorme quantité d'exemplaires du journal *Narodnaia Volia* (Volonté nationale), qui venaient d'être imprimés, ainsi que des cachets et des documents falsifiés, des poisons et des matières explosibles. Une enquête a été ouverte à ce sujet. »

## Tribunaux.

Le facteur auxiliaire de Fondettes, arrondissement de Tours, a été condamné samedi à quatre mois de prison et aux dépens, pour détournement de lettres et pour avoir détruit des correspondances.

### Insultes à la religion.

Le tribunal des Sables-d'Olonne vient de condamner à quinze jours de prison un individu qui avait trouvé intéressant de suivre un convoi funèbre et d'insulter, chemin faisant, le prêtre qui accompagnait le corps, et qui n'était autre que M. l'abbé Boutin, vicaire de Notre-Dame des Sables.

### Affaire du conscrit de Provins.

On se rappelle qu'au mois de décembre dernier on fit beaucoup de bruit dans la presse au sujet d'un conscrit que son maréchal-des-logis avait forcé de prendre un bain de glace par ce temps excessif, et qui en serait mort.

Le maréchal-des-logis Maures a été, pour ces faits dénaturés par les journaux, traduit devant le conseil de guerre d'Orléans, qui l'a acquitté à l'unanimité.

La cour de cassation, toutes chambres réunies, a statué sur le réquisitoire de M. le procureur général, tendant à une poursuite disciplinaire contre M. Noury, juge suppléant au tribunal civil de Niort. Elle a décidé que M. Noury serait cité à comparaître devant elle le lundi 4<sup>er</sup> mars.

## Chronique militaire.

Un cours de cavaliers-élèves-télégraphistes commencera, le 14 de ce mois, à l'École de Saumur.

Ces élèves, au nombre de 80, seront répartis, après l'année d'études qui se terminera le 10 décembre, dans les régiments de cavalerie indépendante où il formeront le noyau d'un corps de télégraphie légère qui rendra certainement les plus grands services en cas de guerre. Certains avantages ont été assurés aux cavaliers-télégraphistes afin de les recruter dans les meilleures conditions.

D'après les avis émis par le conseil de santé des armées, le ministre de la guerre a prié MM. les commandants de corps d'armée de prescrire les mesures nécessaires pour qu'il soit procédé, le plus tôt possible, dans tous les corps de troupes, à la vaccination et à la revaccination des militaires.

L'épuration se complète au ministère de la guerre : elle est descendue maintenant jusque dans les rangs subalternes.

Vint-cinq officiers, lieutenants et capitaines, viennent d'être renvoyés à leur régiment.

Le *Soir* annonce que le général Farre va faire signer par le Président de la République un décret abrogeant celui de 1878, et lui accordant le droit de réformer les cadres de l'armée territoriale et d'en exclure tous les officiers nommés depuis six ans, soit que leurs opinions ne concordent pas

assez avec celles du ministre, soit pour toute autre raison. »

Ce décret serait soumis au conseil d'Etat, afin d'avoir le caractère d'un règlement d'administration publique.

Nous ne doutons pas que M. le ministre de la guerre ne veuille « épurer » l'armée, comme il a déjà épuré ses bureaux, mais il y a des limites à ces projets insensés. Où prendra-t-il des officiers pour remplacer ceux qu'il va renvoyer en masse ? Veut-il faire de l'armée territoriale une garde nationale comme celle qui a inauguré en 1871 la Commune de Paris ?

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

L'attaque de la banquise est toujours poussée avec la même activité sur les deux bras de la Loire ; la poudre et la dynamite jouent toujours un grand rôle. La dépense journalière est environ de 300 kilogrammes de dynamite et 200 kilogrammes de poudre.

Le chenal creusé dans la Loire, sur la rive gauche, a 50 mètres de largeur et s'étend sans interruption jusqu'à l'embouchure de la Vienne. Cette dernière rivière est encore congelée, mais ses glaçons n'offrent pas grande résistance.

Sur la rive droite, le travail est bien plus difficile, et l'on n'obtient pas de résultats très-satisfaisants. Hier, M. le général de Galliffet, commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée, est revenu à Saumur : assisté de M. le général L'Hôte, de deux autres généraux, de son officier d'ordonnance et de MM. Sainjon et Tresca, il a parcouru les divers chantiers et félicité les chefs de corps de leurs efforts et des résultats obtenus.

Au moment de son arrivée, trente fourneaux de mines, se trouvant préparés, ont fait explosion à la fois, et le courant a entraîné un énorme banc de glace.

La Société des Sauveteurs est constituée à Saumur. Les adhésions ont été nombreuses ; beaucoup de bateliers se sont fait inscrire. Les sociétaires ont déjà endossé la tenue de sauvetage ; sous la direction de M. de La Narde, ils font leurs premières armes, et assistent dans leurs travaux les pontonniers, les sapeurs du génie et les troupes de ligne.

Les travailleurs sont renforcés d'une escouade de 50 ouvriers artificiers venus du Ripault, arrondissement de Tours, lesquels vont s'occuper plus spécialement de la préparation des charges.

Par le plus heureux hasard, hier, en attaquant la glace, un sapeur du génie a donné un vigoureux coup de pioche sur une cartouche de dynamite. A la stupéfaction de tous, elle n'a pas fait explosion, sans quoi nous aurions eu quelque malheur à déplorer.

Nous devons dire, à cette occasion, que, grâce à la prudence et à l'habileté des officiers, il n'y a pas eu le moindre accident. Quelques hommes sont tombés à l'eau, mais toujours ils ont été retirés par leurs camarades ou les sauveteurs qui ne quittent pas les chantiers, puis recueillis par les habitants qui les réchauffaient.

Le *Bulletin de l'instruction primaire* de décembre 1879 donne les noms des institutrices laïques envoyées dans notre pays pour remplacer les institutrices congréganistes.

Nous y lisons :

« Saumur (rue du Prêche). — M<sup>lle</sup> Benoît, institutrice communale à Briollay, en remplacement d'une institutrice congréganiste.

« Saumur (rue de la Visitation). — M<sup>lle</sup> Boilève, institutrice communale à Soulanges, en remplacement d'une institutrice congréganiste.

« Montsoreau. — M<sup>lle</sup> Lusseau, Louise, institutrice adjointe à Angers, en remplacement d'une institutrice congréganiste. »

Ne dirait-on pas que le *Bulletin de l'instruction primaire* veut faire du mystère et cacher à ses lecteurs que M<sup>lle</sup> Benoît et M<sup>lle</sup> Boilève et Lusseau remplacent les dames de Saint-André et les dames de Sainte-Anne.

Le même numéro nous apprend que M<sup>lle</sup> Juignet est nommée institutrice communale à Russé, commune d'Allonnes, en rempla-

cement de M<sup>lle</sup> Angebault, qui succède à M<sup>lle</sup> Benoît à Briollay.

M<sup>lle</sup> Lemeunier, Marie, est nommée institutrice à Soulanges.

### La rentrée dans les écoles des Sœurs.

La campagne entreprise contre les écoles congréganistes vient d'avoir son dénouement, et l'administration née d'hier qui déclarait que, dans six mois, elle aurait chassé les cornettes de la ville de Saumur, doit aujourd'hui se convaincre de l'inanité de cette vaniteuse fanfaronnade.

Les Sœurs de Saint-André, établies à Saumur dès 1824, ont été, il y a un mois, chassées de leurs écoles. Cet acte de brutalité a été accueilli avec indignation dans la classe ouvrière. Une souscription s'est immédiatement organisée, et en quelques jours on a pu offrir aux *bonnes Sœurs* deux vastes locaux largement pourvus de tout le matériel nécessaire. De son côté, la municipalité a appelé deux institutrices laïques, qu'elle offre aux familles pour prendre soin de leurs jeunes enfants.

La rentrée vient de s'effectuer, et le pittoresque résultat pour la ville fera quelque ombre aux lauriers de l'administration, si facilement victorieuse, et devra donner quelques soucis aux promoteurs de la mesure.

Les Sœurs ont conservé toutes leurs anciennes élèves, tandis que les laïques n'ont pu en réunir à grand peine que cinq, dont trois de la commune de Saint-Lambert. Et cependant que n'a-t-on pas fait pour conjurer cet échec ! Sollicitations à domicile, promesses, supplications, tout a été mis en œuvre ; on a été jusqu'à porter des corbeilles d'oranges... non glacées, mais, dit-on, fortement gelées, aux écoles laïques. Quelle munificence ! Peine perdue. *Teneatis risum amici.*

D'autre part, on a entravé, retardé le plus possible, sous de menus prétextes, la rentrée des bonnes Sœurs : moyens superflus ! Et la population a fait spontanément justice de l'inique mesure de persécution prise par l'administration municipale ; sa conscience s'est soulevée contre cette oppression et la contrainte qu'on voulait lui faire subir.

« Pourquoi chasser les Sœurs, disaient les mères de famille, qu'a-t-on à leur reprocher ? depuis soixante ans elles nous ont donné les preuves de leur sollicitude et de leur dévouement ; c'est elles qui ont entouré de soins notre enfance, et aujourd'hui, en élevant nos jeunes enfants dans l'amour et dans la crainte de Dieu, elles leur apprennent à respecter et à aimer leurs père et mère. Nous ne voulons pas de vos laïques. »

Et encore : « Pourquoi donc ajouter le traitement de ces institutrices aux dépenses déjà si écrasantes de la ville ? Pourquoi nous surcharger d'impôts pour cette inutile création ? Pourquoi gaspiller ainsi notre argent ? »

Voilà ce qui se disait dans tous les ménages, et les pères, se souvenant aussi des bons soins dont ils ont été entourés chez les Frères, soutenaient leurs femmes et les encourageaient.

C'est que la population de Saumur, élevée chrétiennement, a, quoiqu'on dise, des souvenirs qui lui sont chers, et qu'elle conserve les pieuses traditions de son enfance ; elle a pu éprouver des jours de défaillance, mais quelques efforts suffiraient pour la grouper autour des croyants et la détacheraient sans peine de ces gens qui affectent de ne plus croire à rien et qui voudraient supprimer Dieu, parce qu'il les gêne. Qu'ils sachent donc qu'ils ne font plus illusion à personne, que la population voit clairement qu'elle n'est que le jouet de leurs intrigues ou plutôt le marche-pied de leur basse jalousie. Elle sait que MM. X., Y., Z., ambitieux sans mérite, ont jusqu'ici exploité sa crédulité, développé ses appétits, excité ses convoitises. Est-ce eux qui fournissent le travail, est-ce eux qui ouvrent leur bourse ou donnent des secours aux jours de détresse ? Non, vraiment. Qu'ils sachent qu'aujourd'hui ils sont démasqués, et que le temps est proche où on les fera rentrer dans le néant où ils auraient toujours dû rester.

### Le Déluge de Saumur.

(Suite.)

IV.

Avant de terminer la relation du Déluge de 1645, disons tout de suite quelques mots de

la manifestation religieuse dont cet événement fut l'occasion dans notre ville. L'inondation commença le 15 mars avait duré quinze jours. Ce ne fut pas trop, pour les malheureux habitants, de tout le mois d'avril pour se remettre d'une alerte aussi vive, débayer les quais, nettoyer les rues et les maisons, réparer les levées rompues en plusieurs endroits, et enfin rétablir le passage de la Loire par quelques ouvrages provisoires, toute la ligne des ponts ayant été enlevée, dès le début de l'inondation, en l'espace de 24 heures.

Le 30 avril 1615, le son de notre vieux beffroi — dont le carillon traditionnel a été supprimé depuis quelques années, comme suspect sans doute d'ancien régime, — convoquait les habitants en assemblée générale à la manière accoutumée.

Pour avoir une idée exacte de cette assemblée, il faut se souvenir que le suffrage universel, tel que nous l'avons aujourd'hui, n'était pas encore inventé.

Nos pères en étaient encore à penser que le suffrage d'un jeune homme de 21 ans, sans aucune expérience des hommes ni des choses, et peut-être, à part soi, fort mauvais sujet, honte et désolation de sa famille, facile à tous les entraînements, et sans aucune intelligence ni aucun souci de l'intérêt général, ne valait pas le suffrage d'un vieux magistrat ou d'un honnête père de famille ayant un bon état ou pignon sur rue.

Ils pensaient que, pour mettre le poids de son vote dans les affaires de tout le monde, il fallait offrir à la communauté des garanties sérieuses, à un titre quelconque, de maturité d'esprit, de services rendus, de situation professionnelle, d'honorabilité au foyer domestique ou de fortune. La fortune ne faisait pas toute seule le « bourgeois », mais la pauvreté toute seule n'excluait personne du droit de bourgeoisie.

Ils pensaient aussi que, pour devenir « bourgeois » dans une ville ou commune, et à plus forte raison pour y exercer des fonctions publiques, il ne suffisait pas d'y avoir planté son domicile depuis quelques mois. Les corps municipaux étaient alors plus difficiles. Ils voulaient que le nouveau venu justifiait, par une longue et sérieuse épreuve, qu'il était bien désormais en union de sentiments et d'intérêts avec sa nouvelle famille.

Ceux qui réunissaient toutes ou quelques-unes de ces conditions, selon la Charte et les usages du pays, étaient « Messieurs les habitants », lesquels mettaient la main de près ou de loin à la gestion des intérêts communs. Les autres les regardaient faire et s'en trouvaient bien.

Si nous avons la liste de Messieurs les habitants de Saumur à qui M. Bourneau de Beauregard, Saumurois lui-même de vieille date et « procureur de Sa Majesté dans la dicte ville », adressait sa relation du Déluge avec tant de courtoisie, de gravité, de respect et de bon style, nous y verrions assurément, en nombre considérable, des hommes de toutes les professions, même les plus humbles.

Tous les intérêts étaient donc représentés dans l'assemblée générale d'une ville par les hommes les plus autorisés et les plus honorables de toutes les conditions de la société; et l'on ne peut disconvenir que ce régime, à part les imperfections inhérentes à toutes les choses humaines, ne fût singulièrement raisonnable. Il fallait donc le perfectionner, l'uniformiser de ville à ville, de commune à commune, et l'élargir, s'il y avait lieu, sagement et progressivement, mais non pas le détruire, pour y substituer, dans l'élection des pouvoirs publics, l'incompétence, l'aveuglement et les entraînements de la multitude; moyennant quoi il suffira souvent d'un seul cabaret pour faire sortir le blanc ou le noir de la « boîte à surprises ».

Un autre avantage très-considérable du régime que nous venons d'esquisser, c'est que le pouvoir municipal élu par de telles assemblées, et qui connaissait mieux que personne l'indépendance et la clairvoyance de ces « notables habitants » sous les yeux desquels il administrait, restait beaucoup mieux qu'aujourd'hui le mandataire exact et scrupuleux des sentiments et de l'intérêt général.

Et pour qu'il en fût ainsi, les assemblées de ville, où il est facile de reconnaître ces réunions populaires d'où jadis était sortie la liberté des communes, n'étaient pas totalement suspendues après l'élection des officiers municipaux.

A certaines époques périodiques ou en certaines circonstances extraordinaires, lors-

qu'il s'agissait d'une matière grave qui dépassait les bornes d'une simple administration et du mandat donné aux échevins pour les affaires courantes, tous les habitants étaient convoqués, et c'était en leur présence et d'après leur avis que se tranchait la discussion mise à l'ordre du jour.

Telle fut l'Assemblée de ville tenue au palais royal de Saumur, par devant Monsieur le sénéchal et maire au dict lieu, le dernier avril mil six cent quinze...

« Sur ce qui a été remontré par le procureur du Roy, que de temps immémorial les habitants de ceste ville de Saumur ont esté portez de dévotion particulière vers la Vierge Marie, l'église première et principale d'icelle (l'église de Saint-Pierre d'abord, dédiée sous le vocable de la Sainte Vierge) ayant été dédiée en son honneur, où elle a fait reluire ses grâces et fait infinis miracles, lesquels elle a continué en la chapelle de la fontaine des Artilliers, de sorte qu'il se peut dire qu'elle a pris ceste ville sous sa protection et sauvegarde particulière... — C'est pourquoi, ressentant en nos jours de cette Sainte Vierge tant de bienfaits (la préservation d'un grand déluge et de tant d'eaux qui les menaçaient d'une ruine totale, comme il est dit dans le vœu qui fut fait aux Artilliers, en conséquence de cette délibération), il ne restait aux dictes habitants sinon que luy en rendre grâces et se soumettre par vœu solennel, eux et leur ville, en sa sauvegarde et protection à l'exemple et imitation de leurs pieux ancêtres et de tant d'autres villes qui ont esleu cette Vierge pour dame et maîtresse; et de la supplier très-instamment de les vouloir prendre en sa tutelle et défense... »

Sur quoy la matière, mise en délibération du consentement de tous, a esté jugée juste, pieuse et équitable, et ont esté priez Messieurs le sénéchal, procureur du Roy, eschevins et procureur syndiq la faire exécuter de poinct en poinct et en faire expédier acte signé d'eux et du greffier de la ville. Pour perpétuelle mémoire, Chartier, greffier de la ville.

Le lendemain 1<sup>er</sup> mai, l'acte du vœu était rédigé et signé par les habitants. Nos lecteurs en trouveront l'extrait dans la notice sur Notre-Dame des Artilliers, publiée en 1844. Nous ignorons les détails de la cérémonie solennelle en laquelle il fut porté aux Artilliers.

Quinze ans plus tard, à la suite d'une maladie contagieuse qui ravagea le centre de la France, Bourges, Riom, Saint-Aignan-sur-Cher, Selles-sur-Cher et d'autres villes se vouaient à Notre-Dame des Artilliers, et fondaient, par reconnaissance, un pèlerinage officiel et annuel à ce sanctuaire. Les ex-voto de Saint-Aignan et de Selles y sont encore suspendus.

Les assemblées générales n'existent plus dans notre ville. Elles ont péri dans l'universel naufrage où la France cherche encore l'idéal de la liberté et de solides garanties contre l'arbitraire des pouvoirs publics.

La journée de dimanche a prouvé que de telles assemblées auraient toujours chez nous leur à-propos pour rappeler l'autorité municipale à l'intelligence et au respect des plus chers et intimes sentiments de la population saumuroise. Les papiers de la boîte à surprises sont peu de chose devant une manifestation aussi imposante.

Que les hommes de foi, de cœur et de bon sens le veuillent donc enfin une bonne fois, tous ensemble, et les surprises ne dureront pas toujours.

Dussent-elles se renouveler, dans le temps de vertige et d'effolement où nous sommes, nous conserverons malgré tout l'espérance que le Dieu de Saint-Louis et de Jeanne d'Arc ne nous abandonnera pas, et que la France châtiée, mais purifiée par l'épreuve, reprendra la conscience d'elle-même et le cours de ses glorieuses destinées. (A suivre.) X.

Les réunions de la Société hippique française auxquelles MM. les officiers sont autorisés à prendre part, vont continuer par le concours de Nantes, qui doit avoir lieu du 7 au 14 mars 1880.

Les engagements qui doivent tous passer par MM. les commandants de corps d'armée proviendront des :

- 6<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> régiments de hussards;
- 4<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> régiments de cuirassiers;
- 3<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> régiments de dragons;
- 2<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> régiments de chasseurs;
- 7<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup>, 28<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 31<sup>e</sup>, 32<sup>e</sup>, 33<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> régiments d'artillerie.

L'Ecole de cavalerie de Saumur fait aussi partie de la circonscription du concours

ainsi que les dépôts de remonte d'Angers, de Fontenay et de Guingamp.

Tous les engagements doivent être adressés le 15 février.

L'Etoile, d'Angers, dit qu'une foule considérable s'est rendue dimanche aux Ponts-de-Cé, pour voir les glaces accumulées sur le bras de la Loire qu'on nomme le Louet.

Sur les hauteurs d'Érigné et de Mûrs, on entendait très-distinctement les détonations de la dynamite qu'on emploie pour désagréger l'embâcle de Saumur.

En outre de l'Illustration, nous pouvons citer encore le Journal illustré, qui a donné des gravures sur notre glacier, et le Monde illustré qui lui a consacré ses deux derniers numéros.

Dimanche soir, au théâtre de Tours, avait lieu une représentation du peintre André Gautier. Après le drame du Bossu, M. André Gautier a peint, en cinq minutes, montre en main, un sujet représentant exactement le Glacier de Saumur, qui aussitôt peint a été mis en tombola gratuite.

#### OBSERVATIONS DES CORBIÈRES.

Probabilités du temps du 4 au 29 février.

Vers les 4-5, chutes d'eau disséminées, sous forme de pluie ou de neige, suivant altitude.

Vers les 7-8 et les 10-12, pluvieux. Alors revirement complet de temps, fin de la sécheresse et des grands froids : courants fréquents des régions tempérées S.-O.-E. pendant une longue série de jours, fréquemment brumeux durant les accalmies, rayonnements nocturnes et gelées peu probables : enfin, hiver de plus en plus anormal.

#### LA FAILLITE DE LA VENDÉE.

Les obligataires de la Vendée n'attendent sans doute pas longtemps l'annonce d'une troisième répartition. Les travaux restant à exécuter par la faillite, suivant les conventions intervenues avec l'Etat lors du rachat des lignes de la Vendée par ce dernier; ont été poussés avec activité, malgré le mauvais temps de décembre; la section de Tours à Châtillon est presque entièrement achevée, et nous croyons savoir que le ministère des travaux publics vient d'être saisi par la faillite d'une demande en paiement d'un acompte sur les sommes dues par l'Etat pour l'achèvement des lignes.

A combien s'élèvera cet acompte? Il est difficile de le prévoir; mais on peut croire qu'il sera suffisant, avec ce qui reste encore à la Caisse des dépôts et consignations, pour permettre de fixer à 5 0/0 la troisième répartition.

D'autre part, une des questions qui importaient le plus aux créanciers de la faillite de la Vendée vient d'être tranchée en première instance. Nous voulons parler de la faillite Franco-Hollandaise.

On se souvient que la somme réclamée par le syndic de la Franco-Hollandaise se chiffrait par 7,374,000 fr.; le tribunal de commerce a réduit considérablement ces prétentions, et a fixé, par jugement du 12 janvier, à 660,000 fr. seulement le chiffre pour lequel la faillite de la Vendée est déclarée débitrice de la faillite Franco-Hollandaise. En d'autres termes, cette dernière est admise au passif de la Vendée pour 740,000 francs — y compris les intérêts — sans aucun privilège, et elle participera avec la masse des créanciers aux répartitions d'actif.

Il est vrai que la faillite de la Vendée s'est affirmée, de son côté, pour une quinzaine de millions, créancière de la faillite Franco-Hollandaise; or, au pis aller, on prévoit que les créanciers de celle-ci retireront au moins 5 0/0 de leurs créances.

La Vendée aurait donc, de ce côté, de quoi couvrir, et au-delà, les 740,000 fr. accordés par le tribunal à la faillite Franco-Hollandaise.

En même temps que continuera la petite histoire rustique en cours de publication, l'Echo Saumurois publiera en feuilleton, à partir de demain, le Baron de Koenig, par Jacques de Fontenelle.

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 1<sup>er</sup> février 1880.

Versements de 131 déposants (23 nouveaux), 23,469 fr. » c.  
Remboursements, 14,199 fr. 85 c.

### ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 3 au 30 janvier.

N <sup>o</sup> D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VRAUX.		MOUTONS.	
		1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.						
<b>BOUCHERS</b>									
MM.									
1	Biémeot.	4	2	1	12	7	15	16	21
2	Tessier.	12	7	3	1	16	44	52	23
3	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Bécheriau.	»	»	»	»	»	»	»	»
5	Boutin.	8	9	1	1	13	50	47	54
6	Loige.	»	»	1	4	»	16	»	10
7	Prouteau.	»	»	»	»	»	»	»	»
8	Chalot.	8	8	1	10	23	60	63	68
9	Pallu.	»	»	1	13	»	27	10	37
10	Groleau.	»	»	1	2	»	15	»	24
<b>CHARCUTIERS.</b>									
MM.									
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	17	10
2	Raineau.	»	»	»	»	»	»	3	6
3	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	14	15
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	5	10
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	6	7
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	7	8
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	8	7
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	3	13
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	1	5
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	2	4
11	Cupit.	»	»	»	»	»	»	2	7
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	6

### Théâtre de Saumur.

Direction CHAYANNE.

MARDI 3 février 1880.

### Représentation extraordinaire L'ÉTOILE DU NORD

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique de MEYERBEER.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

48, Rue Beaurepaire, Saumur.

## L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'étranger.
8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 48, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

Mme BERTHE, la somnambule du Journal du Magnétisme (fondé par le baron du Potet, 22<sup>e</sup> année; 6 fr. par an; le n<sup>o</sup> 25 cent.) Célèbre pour le traitement des MALADIES. Consult. par correspondance, 3, rue Monthabor, Paris.

Eviter les contrefaçons

# CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
 rendues sans médecine, sans purges et sans frais,  
 par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. Russon, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES	
	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	
8 10 —		10 h. 54 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.	9 15 soir.
4 55 —		
7 40 —	11 35 —	

  

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES	
	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 30 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.
10 45 —	3 35 soir.	4 15 soir.
12 15 soir.	5 14 —	6 25 —
6 45 —	10 22 —	11 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1879.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	82 10	10		Credit Foncier colonial	500			Canal de Suez	768 75		
3 % amortissable	83 65	10		Credit Foncier, act. 500 f.	1117 50			Credit Mobilier esp.			
4 1/2 %	114 75		25	Obligations foncières 1877	367			Société autrichienne	595	5	
5 %	116 25	40		Soc. gén. de Credit industriel et commercial	710		5	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	511			Credit Mobilier	650			Orléans	383 25		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	342			Credit Foncier d'Autriche	775		1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	384		
Ville de Paris, obllg. 1855-1860	516			Est	720	1 25		Est	381 50		
1865, 4 %	538		50	Paris-Lyon-Méditerranée	1180	7 50		Nord	386 25		
1869, 3 %	409		3	Midi	867 50	2 50		Ouest	382 75		
1871, 2 1/2 %	398			Orléans	1500			Midi	380 50		
1873, 4 %	534		3	Quest	777 50			Paris (Grande Ceinture)	388		
1876, 4 %	522			Compagnie parisienne du Gaz	1312 50		2 50	Paris-Bourbonnais	381		
Banque de France	3235			C. gén. Transatlantique	642 50		5	Canal de Suez	870		
Comptoir d'escompte	898 75										
Credit agricole											

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	
8 — 56 — — omnibus-mixte.	
1 — 23 — — soir, omnibus-mixte.	
3 — 32 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers)	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 38 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 40 — — express.	
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 41 — — omnibus-mixte.	
10 — 28 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> FONTENEAU, notaire à Angers, boulevard des Lices, 28.

#### A VENDRE BEL HOTEL

Situé à Angers, boulevard des Lices, à l'angle des rues des Lices et du Chemin-de-Terre. (26)

#### A VENDRE A PRÈS DE 50/0.

**PETITE MAISON A PARIS**  
 Située au centre de Grenelle.  
 Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour. — Produit : 2,532 fr. — Prix : 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

**ON DEMANDE un garçon de magasin** connaissant l'entretien des voitures et harnais.  
 S'adresser au bureau du journal.

M. GABORIT, boulanger à la Croix-Verte, demande un apprenti.

#### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1880,

#### UNE MAISON

Comprenant deux corps de bâtiments.

Sur la rue, au rez-de-chaussée, cuisine et salle à manger; au premier, salon, deux chambres, mansardes et greniers;

Sur le jardin, salon, salle à manger et vestibule; au premier, quatre chambres à coucher;

Jardin, pompe, lieux d'aisances, deux belles caves;

Un autre bâtiment dans le jardin, pouvant être converti en un vaste appartement.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire, ou à M<sup>e</sup> FILLOLEAU. (19)

#### A VENDRE

**TRÈS-JOLIE JUMENT DE TARDES**

Cinq ans et demi.

Taille: 1 mètre 58 cent. — S'attelle et se monte.

Prix: 1,500 francs.

Prendre l'adresse au bureau du journal. (44)

#### PUITS FORÉS

Ces PUIITS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.

S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitrie (Maine-et-Loire).

#### REPRÉSENTANTS

Une importante maison de liqueurs, de Lyon, demande des représentants sérieux, dans toutes les villes. Références. — Ecrire à F.-P. ISSELI, Lyon. — On paie commissions aussitôt livrées. (40)

**ON DEMANDE une jeune demoiselle** sachant bien faire les modes. Donner de bonnes références et s'adresser, par correspondance, à M<sup>e</sup> PELLETIER (modes et lingerie), rue du Soleil-d'Or, à Chartres (Eure-et-Loir). (30)

#### INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.  
 Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

## BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>e</sup> V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M<sup>e</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Voulez-vous augmenter vos Revenus?

ACHÉTEZ

de la Rente Française d'après le système de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES BANQUES DÉPARTEMENTALES

Conseil donné par

## L'ÉPARGNE NATIONALE

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

L'unique Journal financier ne s'occupant que de combinaisons assurant à l'Épargne l'augmentation du Capital et du Revenu.

Renseignements sur toutes les Valeurs, Publication de tous les Tirages.

Abonnement: **UN Franc par An**

Adresser les demandes 62, rue de Provence, à Paris.

Librairie Aug. BOYER et C<sup>e</sup>, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris. Envoi FRANCO au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.

P. LAROUSSE

## PETIT DICTIONNAIRE COMPLET

DE LA

## LANGUE FRANÇAISE

COMPRENANT:

- 1° Une nomenclature très-complète de la langue, avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptions des mots appuyées d'exemples;
- 2° Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des Sciences, des Lettres et des Arts;
- 3° Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères;
- 4° Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.

QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL

Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures.

Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 3 francs; relié à l'anglaise, 4 francs; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

## LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, Succ<sup>e</sup>, ÉDITEUR

33, rue de Fleurus, 33 PARIS

33, rue de Fleurus, 33 PARIS

## CINQ FRANCS PAR MOIS

jusqu'à CENT francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois

Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.

EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FONDS

**GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL** de la France, de l'Algérie et des Colonies. 105 cartes et texte contenant la matière de six vol. in-8°, 2 vol. reliure riche. Prix: 225 fr., payables 20 fr. par 4 mois.

**GRAND ATLAS UNIVERSEL** moderne, par DUPUIS, 40 cartes double in-folio. Prix: 90 fr.

**TRAITE GENERAL DE BOTANIQUE** par HERINCQ, GÉRARD et REYER. 4 beaux vol. gr. in-8° dont 3 vol. Atlas cont. 102 planches magnifiques colorées. Prix: 300 fr., payables 25 fr. par trimestre.

**TRAITE GENERAL D'HORTICULTURE** théorique et pratique, par GÉRARD, DUPUIS et HERINCQ. 6 beaux vol. grand in-8°, dont 3 Atlas contenant 150 planches magnif. color. 250 fr., payab. 30 fr. par 3 mois.

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

**FLORE MÉDICALE** USUELLE ET INDUSTRIELLE DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE, par DUPUIS, REYER et BAILLON. 6 beaux vol. gr. in-8°, dont 3 Atlas contenant 152 planches in-4°, magnifiquement colorées. Prix: 300 fr., payables 30 fr. par 3 mois.

**LES TISSUS ANCIENS** reconstitués à l'aide de miniatures et des documents inédits, par GUTCHARD. Ouvrage hors concours à l'Exposition de 1878. 50 planches. Ouvrage s'adressant aux dessinateurs de l'industrie, orfèvres, bijoutiers, fondeurs, papiers peints, vitraux, broderie, céramique, etc. 50 planches en carton. Prix: 50 fr.

**DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE** par D'ORNIERY et un grand nombre de nos savants éminents. Nouvelle édition. 25 volumes Texte et Atlas de 340 planches ou 3 volumes. Prix: 400 fr., payables 50 fr. par trimestre.

## INJECTION BROU

Hygiénique, Infaillible et Préservative. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre. 30 ans de succès. — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et à Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, rue Richelieu, Successeur de BROU.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
 Hôtel-de-Ville de Saumur, le